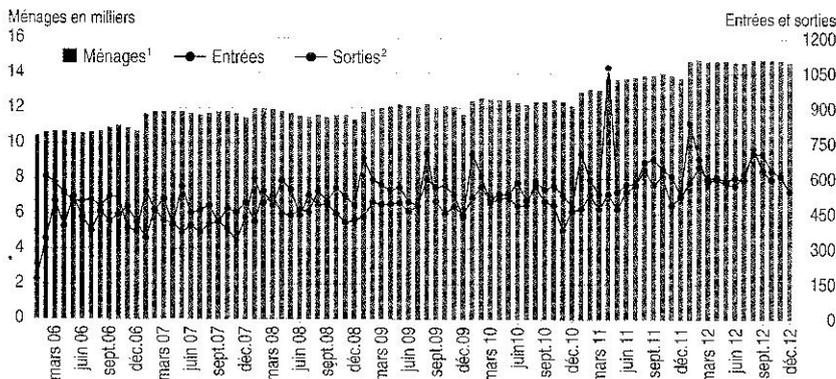


14 700 MÉNAGES BÉNÉFICIENT DU REVENU D'INSERTION

Le nombre de ménages vaudois bénéficiant de prestations financières du Revenu d'insertion suit une tendance à la hausse depuis 2006 (+6% en moyenne annuelle). En 2012, il augmente de 8%; cette hausse aurait été plus élevée sans l'introduction de mesures ciblées permettant notamment aux familles actives d'éviter le recours à cette aide sociale.

MÉNAGES AU BÉNÉFICE DE PRESTATIONS FINANCIÈRES DU REVENU D'INSERTION, VAUD



¹ Entre 2006 et 2008, le nombre de ménages est estimé (déduction de la part des ménages sans prestation financière de 2,9%) afin de le rendre comparable à la suite de la série.

² Les ménages n'étant considérés comme sortis qu'après une période de 6 mois sans perception de prestation financière, la série n'a pas pu être complétée jusqu'en décembre 2012.

En moyenne mensuelle, le nombre de ménages vaudois percevant des prestations financières du Revenu d'insertion (RI) s'élève à 14 740 en 2012 (représentant 23 933 bénéficiaires), soit quelque 4 000 ménages de plus qu'à l'introduction de ce régime en 2006¹. Sur la période, l'augmentation annuelle moyenne est de 6%. Après une période de forte augmentation (+10% entre 2006 et 2007), le nombre annuel moyen de ménages au RI s'est stabilisé en 2008. La progression reprend en 2009 et atteint un pic (+10% en 2011) avec la révision de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI) au 1^{er} avril 2011. En 2012, l'augmentation est de 8% par rapport à l'année précédente. Celle-ci aurait été plus élevée sans l'introduction de mesures ciblées permettant aux familles actives et aux personnes proches de la retraite d'éviter le recours au RI.

DES BOURSES D'ÉTUDES POUR LES JEUNES EN FORMATION

Suite au constat d'une dégradation progressive de la situation des jeunes, le programme FORJAD (formation des jeunes adultes en difficulté) a été lancé en 2006 afin de favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RI de 18 à 25 ans. Au démarrage,

ce programme permettait aux jeunes bénéficiaires du RI d'accéder à une formation professionnelle tout en bénéficiant de prestations financières. A partir de mi-2009, les jeunes qui suivent une formation professionnelle reçoivent une bourse d'études qui comprend les frais de formation et un suivi individualisé; ils n'ont donc plus recours aux prestations financières du RI. Cette mesure a eu pour incidence une diminution du taux d'aide sociale pour les bénéficiaires de 18 à 25 ans, passant de 4,3% en moyenne en 2009 à 3,8% en 2011. La tendance est inverse pour l'ensemble des bénéficiaires de 18 à 64 ans pour lesquels ce taux passe de 3,3% à 3,5% sur la même période.

En 2012, ce taux augmente à nouveau dans la même proportion pour tous les bénéficiaires (il atteint 4,1% pour les jeunes et 3,7% pour les bénéficiaires de 18 à 64 ans) notamment suite à la révision de la loi sur le chômage.

COUP DE POUCE AUX FAMILLES ACTIVES...

En octobre 2011, deux nouvelles prestations sociales cantonales ont été introduites pour permettre à une partie de la population fragilisée d'éviter un recours à l'aide sociale. Premièrement, les prestations complémentaires pour les familles avec enfants (PC

familles) viennent en aide aux familles exerçant une activité lucrative. Parmi les 13 245 ménages bénéficiant mensuellement du RI durant les 12 mois précédant l'introduction de cette prestation, 1 495 pouvaient être concernés par cette mesure, puisqu'il s'agissait de familles avec enfants et avec revenu d'activité (soit 11% des ménages). Jusqu'en octobre 2012, 496 ménages bénéficiant jusque-là de prestations financières du RI ont obtenu des PC familles (782 en mai 2013²). Par ailleurs, cette aide a permis d'éviter à des familles fragilisées de devoir recourir à l'aide sociale: en moyenne mensuelle, le nombre de familles au RI avec revenu d'activité a diminué de 16%, passant de 1 521 familles actives en 2011 à 1 275 en 2012.

... ET AUX PERSONNES PROCHES DE LA RETRAITE

Deuxièmement, la rente-pont permet aux personnes (femmes dès 62 ans et hommes dès 63 ans) ayant épuisé leur droit aux indemnités de l'assurance-chômage ou n'ayant pas droit au chômage d'atteindre l'âge de la retraite AVS sans avoir à recourir à l'aide sociale ou à une retraite anticipée. Parmi les 22 591 personnes bénéficiant mensuellement du RI durant les 12 mois précédant l'introduction de cette prestation, 343 pouvaient être concernées par cette mesure au vu de leur âge (soit 1,5% des bénéficiaires). Jusqu'en octobre 2012, 84 ménages bénéficiant jusque-là de prestations financières du RI ont obtenu une rente-pont (181 en mai 2013²). Entre 2011 et 2012, le nombre mensuel moyen de bénéficiaires concernés a diminué de 4%, passant de 353 à 340.

LE RI AIDE UN NOMBRE CROISSANT DE PERSONNES SEULES

Les catégories les plus représentées dans la hausse du RI sont les personnes seules et les ménages sans ressources. Entre 2009 et 2012, le nombre de personnes seules a augmenté en moyenne de 10% chaque année pour représenter 66% des ménages en 2012 (soit 9 785 personnes par mois en moyenne) contre 61% en 2009.

Au cours de cette même période, deux cinquièmes des ménages au RI ont perçu cette aide pour compléter des ressources ne suffisant pas à couvrir leurs besoins, les deux principales ressources étant les revenus d'activité lucrative et d'autres prestations sociales. Ces deux types de ressources suivent des tendances inverses. En 2009, en moyenne 53% des ménages avec res-

sources perçoivent un revenu d'activité contre 47% en 2012. Au cours de la même période, les ménages percevant d'autres prestations sociales sont passés de 56% à 65%. Cette évolution s'explique en partie par l'entrée en vigueur, en janvier 2009, de la nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales étendant ce droit aux personnes sans activité lucrative.

Les tranches d'âges les plus touchées par une augmentation du nombre de bénéficiaires entre 2009 et 2012 sont les personnes de 20 à 29 ans (+6% en moyenne et +9% entre 2011 et 2012) et de 50 à 59 ans (+9% en moyenne et +15% entre 2011 et 2012).

RÉVISION DE LA LOI SUR LE CHÔMAGE

Suite à la révision de la LACI, la durée des indemnités a été diminuée pour la plupart des chômeurs, entraînant une augmentation massive des arrivées en fin de droit (2330 personnes à la fin du mois de mars 2011, contre 270 arrivées en fin de droit en moyenne pour les 12 mois précédents). Cette modification légale a des conséquences sur le nombre de personnes recourant à l'aide sociale. Le nombre de ménages entrant dans le dispositif a atteint un record en avril 2011 avec 1076 entrées, alors que la moyenne des 12 mois précédents était de 547. Parmi ces 1076 entrées, 45% ont fait appel à cette aide suite à l'arrivée en fin de droit d'un membre du ménage (contre 13% pour les 12 mois précédents). Néanmoins, les chômeurs arrivés en fin de droit n'émargent pas toujours immédiatement à l'aide sociale puisque leur fortune ne peut excéder 4000 francs pour une personne seule et 8000 francs pour un couple. Ainsi, les conséquences de ce changement se font sentir à plus long terme.

RECU SYSTÉMATIQUE EN DÉCEMBRE

Malgré la tendance à la hausse observée depuis 2006, le nombre de ménages recourant à des prestations financières du RI diminue chaque année au mois de décembre par rapport au mois précédent et s'accompagne systématiquement d'une diminution de la part des ménages avec revenus d'activité lucrative. Ces derniers accèdent vraisemblablement à des revenus suffisants en décembre en raison de la perception d'un 13^e salaire. Cela concerne principalement des couples avec enfants mineurs puisqu'ils sont proportionnellement plus nombreux que les autres types de ménages à avoir des revenus d'activité: en moyenne, 40% des couples avec enfants mineurs ont un

revenu d'activité en 2012, contre 18% pour l'ensemble des ménages.

La diminution observée chaque année en décembre est moins importante en 2012 (-0,7%) que pour les années précédentes (-3,9% en 2009, -2,2% en 2008 et -1,3% en 2007). Deux éléments contribuent à expliquer cette diminution. D'une part, le nombre moyen de familles avec enfants percevant un revenu d'activité diminue en 2012 (1275 par rapport aux années précédentes (1487 en moyenne entre 2009 et 2011) suite à l'introduction des PC familles. D'autre part, la proportion de couples avec enfants mineurs dont le revenu d'activité couvre plus de 75% des besoins diminue de moitié chaque année passant de 9% en 2009 à 1% en 2012.

5,5% D'AIDE SOCIALE EN 2012

En 2012, ce sont chaque mois 14740 ménages qui ont fait appel au RI afin de subvenir à leurs besoins vitaux. En prenant en considération tous les ménages qui ont bénéficié de ces prestations au moins un mois durant l'année, ce ne sont pas moins de 21951 ménages qui sont concernés, représentant 35853 personnes. Le taux d'aide sociale des personnes de 18 à 64 ans atteint 5,5% en 2012 (contre 3,7% avec la moyenne mensuelle).

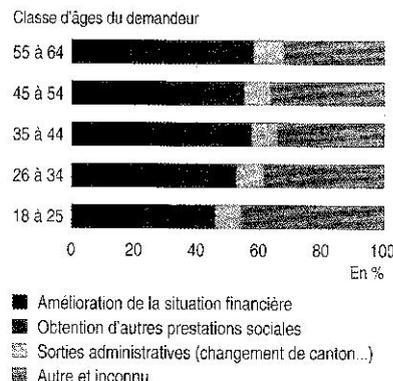
Les ménages qui demandent une aide doivent prouver leur besoin chaque mois. Ainsi, les ménages qui ont des ressources fluctuantes peuvent par exemple être aidés financièrement 6 mois sur 12 avec des interruptions plus ou moins longues. Parmi les 14715 ménages aidés financièrement en janvier 2012, 80% ont perçu une aide financière durant plus de 6 mois en 2012, ces mois n'étant pas nécessairement consécutifs. Les ménages sont considérés comme étant sortis du dispositif après une interruption de l'aide financière de 6 mois consécutifs.

PLUS DE 7000 MÉNAGES SORTIS

Entre septembre 2011 et août 2012, 7150 ménages sont sortis du dispositif. En rapportant le nombre de ménages sortis au nombre de ménages aidés financièrement, on obtient le taux de fermeture (33%). Ce taux est plus élevé que la moyenne pour les ménages dont le demandeur est un jeune de 26 à 34 ans (soit 38%). Pour l'ensemble des bénéficiaires, l'obtention d'autres prestations sociales (29% des cas) est le principal motif connu, suivi des améliorations de la situation financière (25%) et des sorties administratives (9%). Parmi les ménages sortis du RI, 37% ont eu recours au RI moins de 6 mois,

20% entre 6 et 12 mois et 25% deux ans ou plus. Dans 38% des cas, le motif de sortie n'est pas connu, une proportion qui atteint même 46% pour les jeunes de 18 à 25 ans.

MOTIF DE SORTIE DES MÉNAGES, VAUD, 2012



UN TIERS DES MESURES D'INSERTION SOCIALE POUR DES JEUNES

Si l'on exclut les personnes à charge, les 25586 bénéficiaires ayant eu recours à l'aide sociale en 2012 peuvent potentiellement bénéficier de mesures d'insertion sociale. Parmi eux, une partie n'est pas susceptible d'en bénéficier pour différentes raisons: suivi par un office régional de placement (ORP), exercice d'une activité lucrative, attente d'une décision de l'assurance-invalidité, etc. Il est néanmoins difficile d'identifier uniquement les personnes qui sont réellement disponibles. En 2012, 3032 personnes ont effectivement participé à une telle mesure, parmi lesquelles le tiers sont des bénéficiaires de 18 à 25 ans. Par ailleurs, 53% des bénéficiaires de mesures d'insertion sociale sont sans formation professionnelle.

MESURES FAVORISANT UN RETOUR À L'EMPLOI

En 2012, 6687 bénéficiaires du RI étaient engagés dans une dynamique d'insertion professionnelle auprès d'un ORP. Parmi eux, 46% ont pu bénéficier d'une mesure favorisant un retour à l'emploi, soit 3062. Plus de la moitié des bénéficiaires du RI de 40 à 59 ans suivis par un ORP ont participé à une mesure d'insertion professionnelle. | CM

¹ Entre 2006 et 2008, le nombre de ménages est estimé (déduction de la part des ménages sans prestation financière de 2,9%) afin de le rendre comparable à la suite de la série.

² Selon les données plus récentes de la Caisse cantonale vaudoise de compensation.

Source des données: Service de prévoyance et d'aide sociales. Service de l'emploi.